Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260122-D0020260000021O-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 janvier 2026

DC.2026.002

Date de convocation : 16 janvier 2026

Délégués en exercice : 34	Présents : 28	Votants : 32

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Jean Christophe QUEF, 4 rue de la Claie à BIGNAN, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Séverine LE JEUNE donne pouvoir à M. Guénaël ROBIN, Mme Catherine LORGEOUX donne pouvoir à Mme Nelly TARDIF, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle LEVINE, Mme Marie-Christine TALMONT

Secrétaire de séance : M. Pierre BOUEDO

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU la délibération n° DC2025-0129 date du 18 décembre 2025 désignant un(e) secrétaire de séance,

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre,

Après avoir entendu lecture du Président,

Celui-ci n'appelant aucune modification de la part du Conseil,

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260122-D0020260000021O-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE :

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025, joint en annexe de la présente délibération.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 32	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 27/01/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

